

Devenir ramoneur auto-entrepreneur

Description

Face à la hausse incessante du prix de certains types de combustibles, de plus en plus de ménages optent pour le chauffage au bois. Cette tendance fait que les ramoneurs sont de plus en plus sollicités. Nécessitant un solide savoir-faire sur les conduits de cheminée, le travail de ramoneur est soumis à une réglementation précise. Il est assimilé à une activité artisanale. Le ramoneur travaille le plus souvent seul et choisit généralement le régime d'[auto-entrepreneur](#) afin de profiter de [tous les avantages de ce statut](#) tout en bénéficiant de [charges fiscales et sociales allégées](#), de formalités de [création d'entreprise](#) facilitées et des [aides proposées aux auto-entrepreneurs](#).

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

Qu'est-ce que le métier de ramoneur indépendant ?

Le ramoneur est un professionnel chargé d'assurer plusieurs missions relatives à l'entretien des conduits de cheminée. Il peut être amené à installer, diagnostiquer, nettoyer, entretenir ou remettre aux normes :

- Les conduits de cheminée ;
- Les conduits de ventilation ;
- Les évacuations de fourneaux ;
- Les âtres ;
- Les chaudières ;

En outre, ce professionnel peut effectuer des travaux de **petite maçonnerie** au niveau des murs, des cloisons et du toit dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre d'une cheminée.

En d'autres termes, le travail de ramoneur est de s'assurer que **les conduits de cheminées soient aux normes** et qu'ils ne présentent aucun risque pour les occupants d'une habitation. C'est la raison pour laquelle le métier est soumis à une réglementation.

La réglementation de l'activité de ramoneur indépendant

Outre le fait de devoir **posséder un diplôme**, le ramoneur doit respecter d'autres obligations dans le cadre de l'exercice de son activité.

La déclaration de création d'activité

Depuis le 1er janvier 2023, les démarches liées à la création, la modification ou la cessation d'activité s'effectuent en ligne sur le site de l'[INPI, le Guichet unique](#).

L'auto-entrepreneur ne peut plus déposer son dossier de déclaration de début d'activité auprès des Centres de formalités des entreprises.

L'obligation d'être titulaire d'un diplôme

Lors de [l'immatriculation de l'auto-entrepreneur](#), la Chambre des métiers et de l'artisanat exige un **diplôme** en maçonnerie, en plâtrerie, en maintenance ou à un autre corps de métier du bâtiment.

À noter : si auparavant, il était obligatoire de s'inscrire au préalable à un [stage de préparation à l'installation](#) pour pouvoir [devenir auto-entrepreneur](#) ramoneur, cette obligation n'est plus en vigueur depuis [la loi Pacte 2019](#).

L'obligation de transparence

Le ramoneur doit informer son client de ses **tarifs horaires**, des modalités de comptage des heures effectuées, des tarifs des services forfaitaires, du montant des frais de déplacement et du total du devis avant d'intervenir.

S'il possède un atelier, il doit également s'assurer que tous ses tarifs sont **affichés de manière visible** à l'endroit où les clients sont réceptionnés. Dans le cas contraire, il doit fournir préalablement au client un document mentionnant tous les tarifs et modalités de facturations.

L'obligation d'établir un devis

Le ramoneur doit obligatoirement fournir un devis à son client pour toute prestation de **plus de 150 euros** afin d'éviter les éventuels litiges.

L'obligation de facturation

À l'issue de son intervention, le ramoneur doit fournir à son client une facture ou une note détaillant toutes les prestations réalisées et les tarifications appliquées.

Le salaire moyen du ramoneur indépendant

Un ramoneur débutant est payé au SMIC à ses débuts. Le salaire mensuel d'un ramoneur expérimenté **varie de 3 500 euros à 4 000 euros**. À cela sont déduites ses charges sociales et fiscales.

Le statut juridique du ramoneur indépendant

Le statut le plus approprié pour s'installer en tant que ramoneur indépendant est celui de [l'auto-entrepreneur](#) (appelé maintenant [micro-entrepreneur](#)). De par ses démarches simplifiées et ses autres avantages, c'est le statut idéal pour débiter dans le métier. En effet, le régime auto-entrepreneur permet entre autres :

- D'éviter la tenue d'[une comptabilité](#) réelle, car il suffit d'enregistrer ses recettes sur un cahier ou un fichier numérique ;
- De profiter de démarches et de coût de création simplifiés ;
- De bénéficier d'un mode de calcul des charges sociales plus simple ;
- D'être exonéré de [la TVA](#) et bien d'autres [avantages](#).

En revanche, le ramoneur doit posséder [un compte bancaire](#) dédié à son activité professionnelle et veiller à ne pas dépasser [le seuil](#) de **77 700 euros de chiffre d'affaires annuel**.

À noter : en cas de dépassement de plafond, il sera automatiquement requalifié en [entreprise individuelle](#) et basculera vers le régime réel au début du mois de janvier de l'année qui suit et ce, après une période de tolérance de 2 ans. De ce fait, il sera imposé sur les bénéfices réellement perçus.

À part le régime d'auto-entrepreneur, le ramoneur a le choix entre plusieurs autres types d'entreprise individuelle et de société.

- L'EI ou [Entreprise individuelle](#) en nom propre : il s'agit d'un statut adapté au métier de ramoneur indépendant. Toutefois, le calcul des charges sociales est plus complexe que celui de l'auto-entreprise. En effet, elles sont calculées sur la base des bénéfices réalisés et font l'objet de prélèvements forfaitaires

provisionnels.

- L'EURL ou [Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée](#) : également appelée SARL à société unique, ce statut permet de protéger son patrimoine personnel. Le gérant a la faculté de décider lui-même de sa rémunération. Cette dernière sert de base au calcul de ses cotisations sociales. Toutefois, les démarches relatives à la création de l'entreprise sont plus lourdes par rapport à la création d'une auto-entreprise.
- La SASU ou [Société par actions simplifiée unipersonnelle](#) : ce statut procure beaucoup d'avantages et séduit bon nombre d'entrepreneurs. La SASU permet notamment de limiter les responsabilités et est particulièrement adaptée si l'entrepreneur envisage de développer son entreprise plus tard. En revanche, sa création est plus onéreuse que les autres types de statut.

Comment devenir ramoneur auto-entrepreneur ?

L'accès au statut d'auto-entrepreneur artisan est régi par de nombreuses conditions notamment le suivi d'une formation ou la détention d'un agrément ramonage.

Les conditions d'accès au statut

Afin d'accéder au statut de ramoneur indépendant, l'artisan doit tout d'abord créer sa micro-entreprise en déposant un **dossier de création d'entreprise sur le site de l'INPI**. Il devra joindre la copie d'une pièce d'identité certifiée conforme à l'original, signée et datée. À la suite de cela, vous obtiendrez un numéro SIREN, un [numéro SIRET](#), et un code APE qui permet d'identifier votre activité principale.

La dernière étape consiste à vous [immatriculer](#) au Répertoire des métiers (RM).

À noter : pour simplifier votre démarche, vous pouvez [créer votre micro-entreprise](#) avec l'assistance de LegalPlace.

En outre, il doit également :

- Effectuer une étude de marché ;
- Concevoir un business plan ;
- S'informer sur les financements et aides disponibles ;
- Choisir son statut juridique et s'immatriculer au CMA ;
- Souscrire une assurance (décennale et RCP) ;
- Se faire connaître et trouver ses clients.

Quelles formations pour devenir ramoneur indépendant ?

Le ramoneur doit suivre des formations en vue d'acquérir un **diplôme reconnu par la CMA**. En effet, pour devenir ramoneur, il est possible d'opter pour des études aboutissant à l'un des diplômes suivants :

- CAP ou BEP en maçonnerie, plâtrerie ou en maintenance ;
- Certificat technique des métiers (CTM) de ramoneur ;
- Brevet technique des métiers (BTM) de ramoneur.

Il est également possible d'obtenir un diplôme de ramoneur en suivant une formation auprès du **COSTIC**.

À noter : le prix d'une formation pour devenir ramoneur varie selon le type d'étude suivie et l'établissement qui propose la formation. Pour le cas de COSTIC, les frais de formation coûtent environ dans les 3600€.

L'agrément ramonage : devenir ramoneur sans diplôme

Le ramonage étant une activité à risque, il est important de posséder un agrément pour exercer ce métier.

Comment obtenir l'agrément ramonage ?

L'obtention d'un diplôme de ramoneur ou d'un équivalent ouvre droit à l'exercice du métier. Il est néanmoins possible d'accéder à la profession **sans diplôme à condition d'avoir acquis au moins 3 ans d'expérience** en tant que travailleur indépendant ou salarié dans le domaine du ramonage.

Nos conseils pour se lancer en tant que ramoneur auto-entrepreneur

Afin de réussir son installation en tant qu'auto-entrepreneur, il est important de répondre à toutes les exigences du métier. Il faut également posséder **les atouts nécessaires** pour se démarquer. Le ramoneur doit entre autres :

- Maîtriser le métier ;
- Avoir un bon relationnel ;

- Savoir bien gérer son activité ;
- Pratiquer des tarifs raisonnables : 40 à 95 euros par intervention.

Cas particulier : je suis plombier chauffagiste auto-entrepreneur, puis-je effectuer les ramonages de cheminée et de poêle ?

Un chauffagiste peut effectuer du ramonage à condition de posséder un diplôme de ramoneur et d'être inscrit au répertoire des métiers.

Pour en savoir plus sur les différents métiers artisanaux exerçables en tant qu'auto-entrepreneur :

- [Devenir auto-entrepreneur électricien](#)
- [Devenir auto-entrepreneur agricole](#)
- [Devenir auto-entrepreneur plombier](#)
- [Devenir auto-entrepreneur maçon](#)
- [Devenir auto-entrepreneur pâtissier](#)
- [Devenir auto-entrepreneur traiteur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur bricoleur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur coiffeur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur couvreur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur plaquiste](#)
- [Devenir pilote de drone auto-entrepreneur](#)

FAQ

Pourquoi créer une micro-entreprise de ramoneur ?

Vous pouvez choisir le statut de la micro-entreprise et devenir auto-entrepreneur ramoneur si vous souhaitez exercer librement, et surtout bénéficier d'un certain nombre d'avantages.

Quels sont les prérequis avant de devenir auto-entrepreneur

ramoneur ?

Afin de devenir auto-entrepreneur ramoneur, il faut disposer d'une formation ou expérience professionnalisante d'au moins 3 années. De plus, vous devez une assurance décennale en plus de celle de responsabilité civile professionnelle, afin de garantir la qualité des travaux réalisés et de se prémunir de tout risque de préjudice à autrui lors de l'exécution des travaux.

Comment devenir auto-entrepreneur ramoneur en 2023 ?

Il faut être adulte, ne pas être placé sous tutelle ou curatelle ou bien avoir fait l'objet d'une interdiction de gérer une entreprise. De plus, il faut fournir les documents suivants : une déclaration de micro-entreprise datée et signée, une attestation sur l'honneur de non-condamnation, un justificatif de domicile de moins de trois mois et enfin, en option, une attestation de stage de préparation à l'installation pour les activités artisanales.

Quel est le tarif horaire d'un ramoneur ?

Le coût horaire d'un auto-entrepreneur ramoneur affiche une moyenne de 40,66€. Toutefois, le micro-entrepreneur peut afficher un coût horaire moindre en prévoyant que l'achat de la marchandise est laissé à la discrétion du client.

Peut-on devenir ramoneur indépendant sans diplôme ?

Il est néanmoins possible d'accéder à la profession sans diplôme à condition d'avoir acquis au moins 3 ans d'expérience en tant que travailleur indépendant ou salarié dans le domaine du ramonage.